



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale
des Territoires
et de la Mer**

SEB
Service Eau et Biodiversité
Pôle Planification Eau et Biodiversité - Unité Biodiversité

Rennes, le 03/08/2023

Objet : Demande de dérogation à la protection d'espèces animales - Travaux de réfection du restaurant de la station biologique de Paimpont

P.J. : - Dossier de demande de dérogation du 16/07/2023
- Avis de la DDTM du 31/07/2023

Note de présentation du dossier

Dans le cadre des travaux de réfection du restaurant de la station biologique de Paimpont, des espèces animales protégées par des arrêtés interministériels seront susceptibles d'être impactées par les travaux. L'Université de Rennes I sollicite, sur la base de l'article L. 411-2 (4°) du Code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées aux 1° et 3° de l'article L. 411-1 dudit code, afin de réaliser les travaux.

Lors de l'instruction administrative du dossier, la Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine a émis un avis favorable à cette demande en date du 31/07/2023 et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne (CSRPN) est en cours de consultation sur cette demande.

Participation du public

En application de l'article L. 123-19-2 du Code de l'environnement concernant le principe de participation du public aux décisions administratives individuelles ayant une incidence sur l'environnement, le dossier de demande de dérogation et ses pièces annexes sont consultables, du **16 au 30 août 2023 inclus**, sur le site internet de l'État en Ille-et-Vilaine. Durant cette période, le public pourra transmettre ses éventuelles observations par courriel à l'adresse suivante :

ddtm-especes-protégees@ille-et-vilaine.gouv.fr

Le chef du Service Eau et Biodiversité

Benoit ARCHAMBAULT